

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 95-0745/PR/FP relatif à la constitution des commissions administratives paritaires de lacatéaorieA1:A2 B2 C2, D.

n° 95-0745/PR/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RE-
FORMES ADMINISTRATIVES

Date de publication
25 juillet 1995

Numéro JO
n° 14 du 31/07/1995

Date du numéro
31 juillet 1995

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

les candidats déclarés élus comme représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires, sont nommés pour une période de trois années, selon les modalités ci-après : Catégorie B 2 – Groupe I: — Mouhoumed Djama Hadi, CFPA Abdi Djama Saïd, M / Commerce titulaires — Mohamed Ebo Mohamed, EED Fozia Mohamed Odawa, FNP — suppléants. Catégorie B 2 – Groupe II: — Saïd Omar Ahmed, MJSAC — titulaire — [brahim Daher Robleh, ONTA — suppléant. Les classificatives des groupes sont celles prévues par l'article 3 de l'arrêté n° 95-0243 / PR / FP du 27 février 1995.